

Génie climatique : 15 à 20 “recommandations” RAGE en 2013

En génie climatique, cette année, devraient sortir “quinze à vingt documentations techniques de référence” sur la vingtaine actuellement en préparation dans le cadre du programme RAGE. C’est ce qu’a indiqué, lors d’une conférence de presse la semaine dernière, Armel Jegou, du Costic, organisme chef de file des travaux RAGE en génie climatique. Rappelons que ces “documentations techniques de référence” seront juridiquement “reconnues” par les assureurs dès leur parution et qu’elles ont pour vocation de déboucher, à terme, sur des révisions de DTU ou de nouveaux DTU. En génie climatique, sont également en préparation six “guides” RAGE, consacrés aux règles minimales de conception, de mise en œuvre et de maintenance de techniques innovantes. Par ailleurs, sont en chantier treize études susceptibles d’aboutir à de nouvelles “documentations techniques de référence” RAGE, ou bien destinées à “alimenter” de tels documents. Vont être disponibles très prochainement des “documentations techniques de référence” RAGE relatives aux CESI et aux SSC, ainsi qu’aux PAC air/eau en habitat individuel (en neuf et en rénovation). Vont également sortir bientôt des “guides” concernant la schémathèque d’installation de PAC. Entre autres “documentations techniques de référence” RAGE en cours de rédaction, on citera celles consacrées aux : PAC air/air, géothermiques ou double service, PAC pour collectif et tertiaire, PAC au gaz, chauffe-eau thermodynamiques, ECS solaire (individualisée ou non) en collectif, VMC naturelle assistée en rénovation, VMC répartie également en rénovation, VMC double flux dans le neuf, puits climatique, poêles à bûches ou à granulés, chaufferies bois, chaudière à micro-cogénération, chaudière ou PAC hybride, GTB. Est également en chantier une schémathèque de circuits hydrauliques. C’est d’ici à la fin de 2014 que l’ensemble de tous ces textes devrait paraître. Par ailleurs, vient d’être publié un rapport RAGE sur les “bonnes pratiques” en matière de volumes tampons mono-énergie (sans échangeur) des installations individuelles de PAC et de chaudières bois. Autre parution RAGE récente : des “recommandations professionnelles” pour la VMC simple flux en rénovation, en habitat individuel ou collectif.

Lancement d’un label BEPOS

Lancé la semaine dernière par le Collectif Effinergie, le label BEPOS-Effinergie 2013, qui, destiné aux bâtiments résidentiels et non résidentiels, est applicable dès cette année, prévoit, pour chaque projet de bâtiment ou d’ensemble de bâtiments, la réalisation d’un “bilan d’énergie prévisionnel” s’appuyant sur les consommations de seules énergies primaires non renouvelables. Ce bilan d’énergie primaire non renouvelable doit s’approcher de zéro, compte tenu d’un écart autorisé, indique-t-on au Collectif Effinergie. Il s’agit, en effet, de permettre aux bâtiments a priori défavorisés pour la production d’EnR de prétendre également au label. L’écart autorisé est fonction, notamment, de la zone climatique. La consommation d’énergie primaire non renouvelable entrant dans le projet, diminuée de la production locale d’énergie sortant du projet, doit être inférieure ou égale à cet écart autorisé. Le label BEPOS-Effinergie 2013 impose, par ailleurs, la mise en place de procédures de commissionnement.

Et les “winners des “awards” d’Enéo et de Flam’Expo sont ...

Lors du salon lyonnais Enéo, le lauréat de l’“Enéo Award 2013” a été la société TE Connectivity Energy, qui a été également sacrée “grand lauréat du Rendez-vous BE+”. Par ailleurs, un “coup de cœur” a été attribué à Titanair par le jury de cet “Enéo Award 2013”. Par ailleurs, le “Flam’Expo Award 2013” a été décerné à la fois à Nibe et à Palazzetti, tandis qu’un “coup de cœur” de ce salon Flam’Expo était remis à Dovre.

Le Syndicat des EnR : vers le “smartgrid thermique”

Pour les futurs BEPOS, il faudra introduire le concept de “smartgrid thermique” afin de “développer une gestion et un stockage intelligents de la chaleur”. C’est ce que vient de recommander le SER (Syndicat des EnR), qui souhaite également que, pour les BEPOS, soient ajoutées aux usages actuels (chauffage, ECS, etc.) des exigences nouvelles relatives, en particulier, à la qualité de l’air intérieur et aux émissions de CO₂. Autres revendications récentes du SER : d’une part, une éco-conditionnalité pour les équipements titulaires d’une marque de qualité, comme NF PAC ou Flamme Verte, et ce pour les bouquets de travaux de l’Eco-PTZ et du CIDD ; d’autre part, une évolution des critères d’éligibilité aux aides publiques afin d’encourager les produits innovants et, notamment, les systèmes multi-énergies.